2019/1955 _/PM DU 1 4 JUN 2019 **DECRET N°** portant nomination du Directeur du Centre National de Formation Zootechnique et Vétérinaire de Jakiri.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

la Constitution; Vu

la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Vu établissements publics ;

le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Vu Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995;

Vu le décret n° 96/010 du 15 janvier 1996 portant statut des Centres Nationaux de Formation Zootechnique et Vétérinaire ;

le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Vu Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018;

le décret n° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Vu Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales :

le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portantemomination volunte Vu Premier Ministre, Chef du Gouvernement, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÊTES

DECRETE:

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Article 1er.- Monsieur ATANGA Merrius Heinendez NDEH, Docteur Vétérinaire, Matricule 586 675-W, est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur du Centre National de Formation Zootechnique et Vétérinaire de Jakiri, en remplacement de Monsieur AGBAW TAKANG Robert, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

> 1 4 JUIN 2019 YAOUNDE, le

PERREMIER MINISTRE, CHEROU GOUVERNEMENT, PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE VISA Joseph DION NGUTE 10092